



# LA PROTECTION DES DONNEES PRIVEES A L'ERE DES OTTS ET SERVICES EMERGENTS

**Par MSc Diègue NIFASHA , Consultant en Sécurité des Systèmes  
d'Information et Cybercriminologie**

**LA DETENTE, 05 décembre 2018**

# Sommaire



- **Introduction**
- **Les OTT et Services Emergents: la facilité face au défi de la confidentialité**
- **La protection des données privées à l'ère des OTT et SE: qui en sont les responsables et avec quels moyens?**
- **Conclusion et Recommandations**

# Introduction



## « Données privées »

**Dans le cadre de cette présentation, nous désignerons par données privées les données à caractère personnel (relevant de l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale d'une personne physique) ainsi que les données à caractère confidentiel susceptibles d'être échangées au moyen des OTT et Services émergents.**

# Sommaire



- **Introduction**
- **Les OTT et Services Emergents: la facilité face au défi de la confidentialité**
- **La protection des données privées à l'ère des OTT et SE: qui en sont les responsables et avec quels moyens?**
- **Conclusion et Recommandations**

# OTT et SE >< Confidentialité



**Accès et transmission plus faciles, volatilité accrue. Quelques aspects:**

- 1. Des dispositifs plus perfectionnés et plus nombreux**
- 2. Des outils de communication plus diversifiés et qui socialisent**
- 3. La rapidité face au contrôle (5G = 4G x8)**
- 4. La portabilité des documents et données confidentielles**
- 5. Identités virtuelles et anonymat**

# Sommaire



- **Introduction**
- **Les OTT et Services Emergents: la facilité face au défi de la confidentialité**
- **La protection des données privées à l'ère des OTT et SE: qui en sont les responsables et avec quels moyens?**
- **Conclusion et Recommandations**



## Les acteurs de la protection des données privées:

1. Les utilisateurs
2. Les concepteurs d'équipements électroniques, des protocoles de télécommunication et des applications
3. Les responsables des boutiques et autres services en ligne
4. Les chargés de la sécurité de l'information dans les entreprises et autres institutions (=> SMSI, ISO/IEC 27000, BYOD)
5. Le gouvernement par des actions de sensibilisation, de formation et de mise en place de textes et moyens adéquats pour la lutte contre la cybercriminalité

# Sommaire



- **Introduction**
- **Les OTT et Services Emergents: la facilité face au défi de la confidentialité**
- **La protection des données privées à l'ère des OTT et SE: qui en sont les responsables et avec quels moyens?**
- **Conclusion et Recommandations**



# Conclusion



**L'impact des OTT, et ce sous plusieurs aspects, est une réalité au Burundi. A l'approche de la 5G, de la vulgarisation de l'internet des objets et autres services émergents, il est urgent de combler les lacunes déjà mentionnées dans le domaine de la cybersécurité et de la protection des données privées afin de faire de ces avancées technologiques une réelle contribution au développement socio-économique du pays.**

# Recommandations



- 1. Faire le nécessaire pour la mise en place des outils juridiques adaptés aux défis actuels de cybercriminalité,**
- 2. Investir dans la recherche et la formation professionnelle sur la sécurité des systèmes d'information,**
- 3. Activer le processus d'implémentation de la famille de normes ISO/IEC 27000.**
- 4. Sensibiliser la population face à la cybercriminalité**
- 5. Encourager la mise en place des SMSI adaptés au sein des institutions sensibles et d'autres entreprises.**



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**